



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-004-2023-01

PUBLIÉ LE 3 JANVIER 2023

Sommaire

Chambre régionale des comptes d Ile-de-France /

IDF-2023-01-02-00003 - Arrêté n° 23-01 du 02 janvier 2023 - Délégations de signature SG-SGA-Greffe-cheffe de pôle.doc (2 pages)

Page 3

Chambre régionale des comptes d Ile-de-France

IDF-2023-01-02-00003

Arrêté n° 23-01 du 02 janvier 2023 - Délégations
de signature SG-SGA-Greffe-cheffe de pôle.doc



A R R Ê T É n° 23 - 01

RELATIF A DES DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE

Le conseiller maître à la Cour des comptes, président de la chambre régionale des comptes Île-de-France, président de la chambre territoriale des comptes Saint-Pierre-et-Miquelon ;

VU le code des juridictions financières et notamment ses articles R. 212-4, R. 212-35, R. 212-36 et R. 212-37, R. 212-39 et R. 212.40 ;

VU le décret du 5 décembre 2022 affectant Monsieur Thierry Vught en qualité de président de la chambre régionale des comptes Île-de-France ;

A R R Ê T E

ARTICLE 1 :

Délégation est donnée à Madame Sylvie Durieu du Pradel, secrétaire générale, pour signer aux lieu et place du président de la chambre régionale des comptes Île-de-France tous actes et documents relatifs à la gestion administrative de la chambre autres que ceux mentionnés dans la décision n° 22-19 du 7 décembre 2022.

ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sylvie Durieu du Pradel, la délégation de signature consentie à cette dernière est donnée à Madame Anne Ellie, secrétaire générale adjointe.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne Ellie, secrétaire générale adjointe, la délégation visée à l'alinéa ci-dessus est donnée à Madame Catherine Posty, responsable du pôle de gestion financière et affaires générales.

ARTICLE 3 :

Monsieur Louis Lê, chef de service du greffe de la chambre régionale des comptes Île-de-France, reçoit délégation pour la signature des lettres de notification des avis de contrôle budgétaire.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Louis Lê, la délégation de signature visée à l'alinéa ci-dessus est donnée à Madame Lionelle Nivore, adjointe au chef du service du greffe.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté abroge l'arrêté n° 22-160 du 7 décembre 2022 relatif à des délégations de signature.

ARTICLE 5 :

La secrétaire générale de la chambre régionale des comptes Île-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié notamment au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Noisiel, le 2 janvier 2023

Signé

Thierry VUGHT